



COMMISSION FEMININE

COUPE FEMININE

La Coupe Féminine est une compétition officielle de la FFTT, par équipes de 2 à 3 joueuses, comprenant 2 niveaux : départemental, régional.

Le Comité Départemental des Alpes du Sud, organise le samedi 29 mars 2026 le niveau départemental de cette compétition.

REGLEMENT

Article 1 - Conditions de participation

Cette coupe est ouverte à toutes les joueuses licenciées FFTT « compétition » et « loisir » des clubs des Alpes du Sud, de la saison en cours.

Article 2- Déroulement de la compétition

La compétition est organisée sur la journée du **Dimanche 29 mars 2026 au Complexe Edouard Fachleitner à Manosque, pointage à 9h30.**

Afin d'ouvrir la compétition à un maximum de joueuses, le comité des Alpes du Sud, pourra organiser un tableau « compétition » et un tableau « loisir ».

Cette journée départementale permet de dégager un classement complet des équipes.

Une journée finale regroupant les meilleures équipes « compétition » de chaque département est prévue le dimanche 14 juin 2026 à Aix les Milles.

L'inscription des équipes est gratuite.

Dans le tableau « compétition », les poules sont définies suivant un ordre des équipes établi par addition des points des deux joueuses de l'équipe (les deux meilleures si c'est une équipe

de 3) en tenant compte des classements individuels des joueuses au dernier classement officiel diffusé, celui du début de la phase 2.

En cas d'égalité, le départage se fera par rapport à la meilleure joueuse classée, et en cas de persistance de l'égalité, un tirage au sort sera effectué.

Article 3 – Organisation de la compétition

Le club de Manosque sera responsable de l'ouverture de la salle 30 minutes avant le début de la compétition et du bon aménagement des conditions de jeu (tables, barrières, marqueurs, etc.)

Le Comité Départemental des Alpes du Sud fournira le juge-arbitre de la compétition ainsi que les feuilles de rencontres.

Les balles seront fournies par les participants.

Article 4 – Formule de la compétition

C'est une épreuve par équipes de 2 joueuses.

Une troisième joueuse peut être intégrée à l'équipe pour disputer le double.

Il est possible de constituer des ententes (2 féminines de clubs différents).

Les rencontres ont lieu en 3 parties : Les 2 joueuses d'une équipe sont désignées par A et B, les 2 joueuses de l'équipe adverse par X et Y. L'ordre des parties est le suivant : A/X, B/Y et double.

Les meilleures joueuses de chaque équipe doivent être placées en A et X.

La rencontre se déroule sur une table.

Les parties se déroulent au meilleur des 5 manches.

En fonction du nombre d'équipes engagées, le J-A pourra adapter la formule de la compétition.

Article 5 – Inscriptions

Les inscriptions sont à envoyer à Marie-Cécile Lainé, commission féminine du CD des Alpes du Sud, à l'adresse électronique suivante : marie-cecile.laine@hotmail.com **avant le mercredi 25 mars 2026** en précisant le nom du club, le nom et le prénom, le numéro de licence ainsi que les points au dernier classement officiel.

Merci de mettre en copie de votre mail : trensabine@gmail.com et patrice.bert05@wanadoo.fr